

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 4 octobre 2022

Délibération n°
20221004-09

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-René BOURON, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ Delphine.

Date de la convocation
27 septembre 2022

Absents : M. BOCHATON Thomas (pouvoir à M. Georges BLANC), Mme JONET Hélène, M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme SERVOZ Nathalie.

OBJET

MOTION DE SOUTIEN – EHPAD DU HAUT-CHABLAIS

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 5 OCT. 2022
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
- 6 OCT. 2022
Le Maire,

J.R. BOURON

Monsieur le Maire alerte les membres du Conseil Municipal sur les difficultés de recrutement rencontrées par l'ARS Rhône-Alpes. Actuellement, une personne assure 4 heures de direction par semaine sur les deux établissements Vacheresse et Saint-Jean-d'Aulps, ce qui constitue un risque dans la gestion des équipes (risque de dégradation des conditions de travail ...) et in fine que les résidents en pâtissent. Le fait de confier la direction aux Hôpitaux du Léman n'est pas une solution pérenne car elle éloigne la décision du terrain et il faut laisser au local l'administration de ces établissements avec un Conseil d'Administration dont les membres sont désignés par leur Conseil Municipal respectif.

Monsieur le Maire et Monsieur Médori, président du Conseil d'Administration des EHPAD du Haut-Chablais et Maire de Vacheresse souhaitent donc que l'ensemble des communes se mobilisent sur le sujet de la direction de l'EHPAD du Haut-Chablais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la motion de soutien aux démarches entreprises par le Conseil d'Administration de l'EHPAD du Haut-Chablais.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 4 octobre 2022

Le Maire,


Jean-René BOURON

La Secrétaire de séance


Nathalie SERVOZ